

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES.

25 centimes la ligne.

RÉCLAMES.

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r. cus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :  
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL,

ZE, LORDOGNE, LOT ET-GARONNE,

TARN-ET-GARONNE :

Un an ..... 16 fr.

Six mois ..... 9 fr.

Trois mois ..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

et se paie d'avance.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le *Journal du Lot* publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 10 Août 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R <sup>te</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 8 août .....	69 47	100 »
Du 9 .....	69 35	100 10
Du 10 .....	69 40	100 20

BULLETIN

Le dernier paquebot, arrivé il y a deux jours à St-Nazaire, a transmis au gouvernement une dépêche de M. Dano, notre ministre à Mexico, en date du 8 juillet, par conséquent antérieure au télégramme, en date du 9 juillet, publié par le *Moniteur*.

Juarez, à la présence duquel certains journaux américains subordonnaient le départ de M. Dano pour revenir en Europe, n'était pas encore arrivé à Mexico, mais il y était prochainement attendu. Porfirio Diaz continuait à exercer le commandement et se montrait personnellement assez modéré ; néanmoins, le général Vidaurri, arrêté par suite d'une dénonciation dans la matinée du 7 juillet, avait été fusillé le même jour sur une des places principales de Mexico.

La *Gazette de Vienne* contient un document d'une étendue telle que nous ne pouvons le reproduire textuellement, malgré sa haute importance ; c'est une dépêche, en date de Mexico, 25 juin, adressée au gouvernement autrichien par M. Lago, représentant de l'Autriche au Mexique. Là se trouvent résumés les événements qui se rattachent aux derniers temps du règne de Maximilien.

C'est avec raison qu'il a été déjà dit que le malheureux empereur accusait Marquez d'une insigne trahison. En effet, depuis que Marquez avait quitté Queretaro, il n'a pas cessé d'agir d'une façon directement opposée aux instructions qu'il avait reçues. « L'Empereur m'a dit, poursuit M. Lago, que le général Marquez n'avait jamais été autorisé à se mettre en marche sur Puebla, mais qu'il avait reçu l'ordre de se rendre de Mexico, avec la garnison de cette ville et les sommes qui s'y trouvaient déposées, à Queretaro, où Maximilien aurait offert alors une bataille décisive à l'armée principale des libéraux, bataille dont, selon toutes probabilités, l'issue aurait été favorable à l'armée impériale. »

Une correspondance de Mexico, 28 juin, publiée par le *Morning-Post*, nous renseigne sur les faits qui se sont passés dans cette ville, postérieurement à la dépêche du ministre autrichien. Quelques journaux s'étaient trop hâtés de vanter la mansuétude des libéraux. Les huit jours qui ont suivi leur entrée à Mexico ont été huit jours de terreur et, c'est par centaines, qu'on a pu compter les exécutions. La ville a été fouillée d'un bout à l'autre, sous prétexte de trouver l'introuvable Marquez, les perquisitions continuaient, quoique l'on sût très bien que le fugitif se soit retiré dans les montagnes avec Quiroga, Vidaurri et plusieurs autres chefs impérialistes.

Une correspondance de Mexico, en date du 28 juin, dit que le corps de l'empereur Maximilien a été remis au ministre de Prusse.

Le gouvernement mexicain prépare une adresse au monde entier, où il prétend se justifier de l'exécution de Maximilien. Cette adresse soutiendra que les étrangers ont tué 63 mille mexicains qui avaient pris les armes pour défendre leur sol natal, et elle citera des précédents tendant à prouver clairement que la conduite des Mexicains

a été légitime. On produira des documents qui jetteront un nouveau jour sur la conduite des Mexicains. Quelques-uns des hommes les plus habiles de la république prennent part à ce travail.

S'il fallait en croire une dépêche de Vienne, le Sultan aurait abrégé son séjour en Autriche par suite des allures inquiétantes du gouvernement hellénique. En effet, des informations concordantes annoncent que le cabinet d'Athènes, appuyé ou non par la Russie, est disposé à prendre ouvertement fait et cause pour les Candiotés.

D'après une correspondance, S. S. Pie IX aurait l'intention d'inviter plusieurs souverains de l'Europe à venir à Rome à l'occasion du prochain concile, pendant lequel de grandes fêtes auront lieu.

La *Gazette de Moscou* qui, on ne peut se le dissimuler, est l'organe des opinions ou mieux des passions d'un parti puissant en Russie, termine en ces termes un article sur les affaires de Crète et de la Bulgarie : « On massacre depuis huit mois nos coreligionnaires en Crète et à nos frontières, en Bulgarie, sans vouloir contraindre qui que ce soit à agir d'une manière ou d'une autre, assisterons-nous toujours, les bras croisés, à ce massacre ! »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Tout en protestant de leurs vœux pacifiques, les journaux de Berlin reconnaissent que la levée de 1866 a fait entrer dans l'armée prussienne 93,616 recrues qui, ajoutées aux recrues des provinces nouvellement annexées, donnent un renfort total de 175,000 hommes.

On écrit de Londres que Mazzini a fait parvenir à Garibaldi, ces jours derniers, une grosse somme, produit d'une souscription parmi les méthodistes anglais. On parle de 100,000 fr.

Pour extrait : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Paris, 8 août.

S. M. l'Empereur est parti aujourd'hui, à midi 40 minutes, pour le camp de Châlons.

Sa Majesté, en grand uniforme, est arrivée à la gare de l'Est, quelques minutes avant le départ. Elle s'est arrêtée un moment dans un riche salon décoré pour cette circonstance.

L'Impératrice, le prince Impérial, le roi de Portugal, le roi de Suède, les princes de Hohenzollern et de Prusse, M. Haussman, M. Piétri, le général Fleury, le docteur baron Larrey et un grand nombre d'officiers généraux accompagnaient l'Empereur.

Sa Majesté, arrivée sur le quai d'embarquement, a embrassé cordialement le roi de Portugal, puis le roi de Suède. Le prince Impérial, dont la figure était rayonnante de santé, s'est avancé ensuite vers son père, qui l'a pressé dans ses bras et l'a embrassé avec effusion.

L'Empereur arrivera ce soir, à cinq heures, au camp de Châlons.

Bucharest, 8 août.

M. Cretulesco a retiré sa démission. Le ministère roumain paraît donc devoir demeurer tel qu'il existe actuellement.

Le prince Charles 1<sup>er</sup> est revenu hier de Roustekou.

Madrid, 7 août, soir.

Les Journaux ministériels démentent formellement les bruits récemment répandus sur la suppression de plusieurs commandements militaires, sous prétexte d'économies.

NOUVELLES DU MEXIQUE

La *Gazette de Vienne* publie dans son numéro du 4 août, une intéressante lettre adressée par M. Lago, représentant du gouvernement autrichien à Mexico et relative aux derniers événements. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une analyse de cette pièce, qui renferme des détails non connus jusqu'à ce jour.

M. Lago raconte d'abord comment il obtint du général Escobedo de se rendre à Queretaro pour visiter

l'empereur prisonnier au couvent des Capucins. « Je trouvai, dit-il, S. M. étendue sur un lit, malade de corps (dysenterie) mais saine d'esprit et courageusement résignée. Des centaines de soldats étaient couchés sur les escaliers et dans les corridors qu'il fallait traverser pour se rendre auprès de Sa Majesté, de manière qu'il fallait littéralement leur passer sur le corps. La chambre elle-même était une cellule qui se trouvait au bout d'un corridor au 1<sup>er</sup> étage, longue d'environ dix pas et large de trois; elle ne contenait rien qu'un lit de camp, une armoire, un fauteuil en joncs et 4 chaises en joncs; le sol était carrelé grossièrement, il y avait une porte et une fenêtre donnant sur le corridor. Devant la porte se trouvait un factionnaire; devant la fenêtre, un officier couchait sur un paillason. La nuit, un général et trois colonels faisaient sentinelle, le révolver à la main devant la chambre impériale. Les deux généraux impériaux Miramon et Méjia étaient détenus dans deux cellules voisines de l'Empereur, et avaient la faculté de converser librement avec leur souverain. Non loin de là, se trouvaient, mais non pas comme prisonniers, le Dr Basch, médecin particulier de Maximilien, et deux serviteurs européens. »

Le représentant autrichien fait connaître les démarches qu'il fit, de concert avec les ministres de France et de Prusse, pour obtenir, soit l'ajournement du procès, soit le choix d'une juridiction autre que celle désignée par Escobedo et dont il n'y avait à espérer aucune concession d'humanité et de justice. Le procès s'ouvrit le 12 juin, dans le théâtre de Queretaro, Le conseil de guerre, dit M. Lago, se trouvait, comme les accusés, sur la scène; les auditeurs, dans les stalles et dans les loges, le théâtre était faiblement éclairé. Comme S. M., à cause de son état malade, mais principalement par un sentiment d'honneur blessé, il ne voulut paraître en un tel lieu à aucune condition, à moins de l'emploi de la force. On suspendit la procédure à son égard, et on commença par les généraux Miramon et Méjia qui furent forcés, en effet, de paraître sur la scène. »

Le 14, eurent lieu, en l'absence de l'empereur accusé, les plaidoiries, qui durèrent jusqu'à lendemain au soir, et à la suite desquelles la sentence de mort fut prononcée. M. Lago, ne revient pas sur les détails de l'exécution, qu'il avait donnés, paraît-il, dans une lettre précédente; il constate que l'empereur est tombé frappé de neuf balles et que son corps a été embaumé par des médecins mexicains. A deux reprises, S. M. écrivit au général Escobedo dans le but d'obtenir que son cadavre fût remis à l'ambassadeur d'Autriche; les deux missives restèrent sans réponse.

Le rapport de M. Lago s'étend longuement sur la trahison de Lopez et sur la reddition de Queretaro. Lopez ayant livré à l'ennemi le fort de Cruz qui domine la ville, toute résistance devenait impossible. « L'Empereur, dit M. Lago, prit lui-même le drapeau blanc, puis il se rendit au général Palacio. » C'est donc un prisonnier volontaire qu'ont frappé les balles juaristes.... La lettre du représentant autrichien se termine par cette phrase : « M. Danot, ministre français, a fait tout ce qui lui était possible pour sauver la vie de l'Empereur, Je dois ce témoignage à la vérité. »

Les renseignements ci-après sont extraits d'une lettre particulière de Mexico, 28 juin.

« Les Juaristes ont signalé leur reprise de possession par des exécutions et des exactions. Dans les premiers jours, on fusillait les « suspects » par centaines, souvent en présence de leurs femmes et de leurs enfants. »

« On a expulsé violemment les religieuses de leurs habitations. Plus de 800 de ces pieuses et saintes femmes ont été arrachées à leurs asiles et sont maintenant errantes par la ville. Aucun prêtre ne peut se montrer dans la ville en soutane et avec le chapeau ecclésiastique sans être arrêté et condamné à payer une forte amende. A Puebla, on exige 4,000 dollars par évêque; 800 par curé ou vicaire, 500 par moine ou religieux. »

On dit qu'une nouvelle révolte a éclaté dans le Nord contre Juarez.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

MONITEUR.

Nous empruntons au *Moniteur* l'extrait suivant d'une correspondance de Florence, en date du 1<sup>er</sup> août :

« On se souvient qu'à la suite du traité de Vienne des réclamations avaient été présentées par l'Italie au sujet de divers monuments d'art ou d'histoire qui avaient été transportés de Vénétie en Autriche, et dont l'Italie eût désiré obtenir la restitution. Une commission diplomatique fut désignée par les deux gouvernements pour rechercher à cet égard les bases d'un arrangement amiable.

Cette commission se composait de MM. Cibraris et Bouaini, pour l'Italie; de MM. de Burger et d'Arneht, pour l'Autriche. Elle s'est réunie à Milan dans le courant du mois dernier et vient de terminer ses travaux à la satisfaction des deux parties, les commissaires autrichiens ayant apporté dans l'examen des réclamations italiennes la plus large et la plus gracieuse condescendance. »

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* considère le résultat du scrutin des 3 et 4 août comme un éclatant témoignage de l'affermissement de l'esprit dynastique et politique au sein du pays. « Le nombre des candidatures opposantes, ajoute M. Marie-Martin, avait presque doublé comparativement à celui qui se produisit lors des élections de 1863, et cependant l'opposition n'a pu parvenir cette année, à remporter qu'un nombre de succès encore inférieur à celui qu'elle avait obtenu à cette époque. Si, dans ses rangs les ambitions se multiplient, il est donc mathématiquement démontré que les succès diminuent. »

MONDE.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Coquille :

« L'*Avenir National*, faisant écho aux orateurs de Florence, déclare que la légion d'Antibes, constituée à elle seule, à Rome, un acte d'intervention. Tout cela a été dit cent fois. Mais la convention du 15 septembre lie le gouvernement français et il est obligé de concourir à l'exécution, car sans lui le traité s'en irait bien vite à vau-l'eau. L'intervention du gouvernement de Florence est permanente : en affirmant sans cesse son droit sur Rome, le Parlement intervient sans cesse à Rome et viole autant de fois le traité du 15 septembre, qu'il a précisément pour objet d'empêcher la réunion de Rome au royaume de Victor-Emmanuel. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* consacre, sous la signature de M. David, secrétaire de la rédaction, un long article aux affaires de Candie, après avoir constaté les contradictions qui subsistent sur l'état actuel des choses dans cette île, les *Débats* ajoutent : « Mais ce que nous savons, c'est que l'insurrection persiste ; c'est que l'île tout entière est livrée à la plus épouvantable dévastation ; c'est qu'on égorge sans pitié les femmes et les enfants, après avoir pillé et incendié leurs maisons ; c'est qu'il se passe journellement dans ce pays des choses bien faites pour rappeler les atrocités de la guerre qui précéda l'affranchissement de la Grèce. Or, il est plus que temps que cela finisse et il y va de l'honneur des grandes puissances européennes. » Le *Journal des Débats* analyse et commente les tentatives diplomatiques dont il a été question en ces derniers temps, pour amener entre la Turquie et la Crète un arrangement équitable. Parmi les expédients proposés, une enquête lui paraît un préliminaire indispensable. « Elle ne peut causer à la Turquie aucun dommage et il se peut qu'elle conduise à une bonne solution de la question crétoise. »

TEMPS.

Le *Temps* fait observer que depuis quinze mois les peuples désertent la cause de leurs franchises politiques pour ne songer qu'à la gloire, à l'influence extérieure, à tout ce que procurent les succès militaires : « C'est toujours, poursuit M. Henri Brisson, la fable du cheval qui veut se venger du cerf. M. de Bismark est passé maître dans la pratique de cet apologue : en agitant le spectre d'une invasion française, il arrache au pays des élections, au parlement des votes ; il maintient sa dictature dans cette industrie, dont les produits sont depuis quelques mois l'objet d'une exposition politique universelle et peuvent s'étiqueter ainsi : Beaucoup d'hommes, beaucoup d'argent et pas de liberté. »

Pour extrait : A. Laytou.

Correspondance Parisienne.

Les élections au Conseil général faites dans les jours d'hier et d'avant hier sont presque exclusivement favorables au Gouvernement. Les résultats connus jusqu'ici se décomposent de la manière suivante :

Sur 600 élections dévouées, on compte 474 candidats officiels ou patronnés, 46 élections de neutralité, environ 21 succès d'opposition.

Dans les élus opposants se trouvent MM. Glais-Bizoin et Maurice Richard, députés; mais, par contre, MM. Brillier de l'Isère; de Broglie, de l'Eure; de Saussages, du Morbihan; de Ginestous, de Montpellier, ont été repoussés par les électeurs. Dans Seine-et-Oise, M. Arthur Picard, frère du député, a été battu par M. Bertin de Vaux. Dans la Charente-Inférieure, M. Coudret l'a emporté sur M. Duchâtel, dont la candidature avait fait tant de bruit. M. Blavyer a été également repoussé par les électeurs de Bar-sur-Seine; M. Dupont-Delporte, par ceux de Grenoble. — Dans le département du Var, M. Ollivier, frère du député, et dans la Haute-Saône, M. le marquis de Gramont ont aussi subi un échec.

Parmi les candidats du Gouvernement qui ont été nommés, on compte notamment :

L'amiral Rigault de Genouilly, le maréchal Vaillant, MM. Vuitry, Troplong, Duruy, Drouyn de Lhuys, Schneider ont été élus à d'importantes majorités.

Elus officiels : Cadillac : Armand député — Virieux le Grand, Collet-Meygret — Charny (Meuse), Chadenet père, député — D'Anville, Chadenet fils — Roubois, Mimerel, sénateur — Villers Cotterêts, M. de Montesquiou Josselin, Prince de Lein — Evreux M. d'Albiféra — Embrun M. de Bellegarde — Poreilhem M. Corta Sénateur — Beaumont-le-Royer, M. de Boisgelin — Louviers, M. Guillaume Petit — Tours (Nord) M. Eugène Gorein maire — Cambrai — Stievenard-Béthune, Villadiou de St-Germain député — Montpellier : M. Vaitte, Tourmet, Bottellier député, Bonnetable, duc de Bisaccia — St-Amand, Comte Dubois, Conseiller d'Etat — Rosheim, M. Coulaux, député — Bacquerille, M. Ladin député — St-Symphorien, M. de Chastelux député — Bertineourt (Pas-de-Calais), M. d'Havrincourt député — Uzès, M. de Labaume, — le Vigan, Chabaud-Latour. — Lunos, (Hérault) Michel Chevallier.

Les élections des Conseils d'arrondissement ont été également favorables au Gouvernement. Les candidats officiels ou patronnés ont passé sur presque tous les points. Dans le département du Bas-Rhin, sur 31 élections pour le Conseil général ou les Conseils d'arrondissements, on a constaté 31 succès.

Ici les chiffres sont plus éloquents que les mots.

Pour extrait : A. Layou.

Nouvelles du jour

Aujourd'hui a eu lieu, à la Sarbonne, en présence d'un grand concours de notabilités, la distribution des prix des lycées de Paris et de Versailles. Le Prince Impérial, accompagné du général Frossard, son gouverneur, assistait à cette solennité. Les élèves et les spectateurs ont salué d'acclamations sympathiques.

M. le ministre de l'instruction publique a prononcé un discours dans lequel il s'est attaché à démontrer la féconde nécessité des études universitaires. Faisant allusion à la distribution des récompenses aux lauréats de l'Exposition universelle et aux élus du grand concours, M. Duruy a dit au Prince Impérial : « Que ces deux fêtes restent dans votre mémoire : l'une vous rappellera les persévérants efforts de l'Empereur pour diminuer la misère du peuple, l'autre sa sollicitude pour élever le génie de la France. »

Le Prince Impérial a couronné lui-même, en les embrassant comme des camarades, plusieurs des élèves couronnés.

On lit dans le *Moniteur* :

M. le marquis de Chasseloup-Laubat, président de la société de géographie et du comité de patronage de l'expédition du pôle nord, a reçu la lettre suivante du cabinet de l'Empereur :

« Palais des Tuileries, 2 août 1867.

M. le marquis, l'Empereur me charge de vous informer qu'il a mis une somme de 50,000 fr. à la disposition de la société formée dans le but de favoriser le voyage au pôle nord de M. Gustave Lambert. Sa Majesté fait des vœux pour le succès de cette entreprise, qui intéresse à un si haut point la science et mérite les plus grands encouragements.

« Je suis heureux M. le Marquis, de trouver aujourd'hui une nouvelle occasion de vous renouveler l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mes sentiments dévoués, »

« Le secrétaire particulier de l'Empereur, »

« PIÉTRI. »

M. de Chasseloup-Laubat a donné communication de cette lettre au comité de patronage de l'expédition du pôle nord, qui s'est empressé d'adresser à Sa Majesté l'expression de sa profonde gratitude.

L'Empereur est parti jeudi pour le camp de Châlons. S. M. est accompagnée par le général Fleury, les généraux de Failly, Le Bœuf et Pajol, ainsi que de plusieurs officiers d'ordonnance. L'Impératrice rejoindra l'Empereur au camp, le 14 août.

Une attaque à main armée de voitures publiques vient d'avoir lieu entre Marseille et Aix, dans le voisinage de cette dernière ville. Dix à douze brigands ont assailli, vers 11 heures du soir, deux diligences dans lesquelles se

trouvaient une vingtaine de voyageurs. Une balle a tué raide un négociant de Perthuis; il n'y a pas eu d'autres victimes. Les vitres des deux véhicules ont été brisées. Les malfaiteurs, repoussés avec une grande énergie par les voyageurs, n'ont pu accomplir leur projet de vol, les postillons ayant mis les chevaux au galop et évité ainsi une nouvelle agression sanglante. La justice informe. Le bruit court que ce sont des Italiens réfugiés qui ont commis cet attentat qui nous reporte à un demi-siècle.

Il est à notre connaissance que S. M. l'Empereur des français a donné la croix de chevalier de son ordre impérial de la Légion d'Honneur au commandeur Giacomo Bel-luomini, général commandant de la garde nationale de Florence, en récompense des services militaires rendus sous le premier empire. — Cette récompense sera, nous n'en doutons pas, très agréable au vétéran qui depuis plus de 60 ans sert son pays. (Nazione, 5 août.)

La population d'Aix et des localités environnantes demeure sous l'impression des déprédations et des violences commises par la bande des malfaiteurs qui a arrêté, lundi, les diligences d'Aix à Marseille. On vient d'arrêter trois individus que l'on croit complices de ce dernier crime. Ils étaient porteurs d'objets soustraits aux voyageurs arrêtés à main armée.

Pour extrait : A. Layou.

Bulletin Vinicole

(Extrait du *Moniteur vinicole*.)

COURS DES VINS.

Bordeaux, 5 août. — Vin du Languedoc : 1866. — Petite couleur, 200 à 225 fr.; une belle couleur 240 à 260; deux couleurs 280 à 300 fr.; le tout par 905 litres, sans logement.

Vins de Cahors 1866, sont tenus de 275 à 350 fr. le tonneau logé en barriques, une à trois couleurs.

Vins blancs Cubzais et Entre-deux-Mers de 1866 de 180 à 200 fr. le tonneau logé en barriques.

Cette, 5 août. — Vins exportés par le commerce pendant le 1er semestre 1867: 25,533, 598 litres.

Vins expédiés par chemins de fer pendant les six premiers mois de 1867: 248, 304 h. 78 litres.

Cette, 5 août. — Tousjours des achats. On nous cite 500 muids achetés à Consergues, prix inconnu.

Fleury-la-Montagne, 5 août. — Nos vins de 1866 se vendent aujourd'hui de 45 à 50 fr. logés, selon qualité; pour les 1865, ils sont toujours très-recherchés, ils se vendent de 110 à 115 fr. la pièce; logé; la pièce contient 215 litres.

Mareuil-sur-Belle (Dordogne), 5 août. — Les affaires ont repris et la hausse se manifeste assez fortement dans notre contrée. Les marchands du Limousin, de la Creuse et ceux de la localité ont déjà parcouru le pays et ont acheté dans les prix de 15 à 18 fr. l'hectol. suivant qualité pour les 66, et de 30 à 40 fr. l'hectolitre pour les 1865. Ces derniers deviennent excessivement rares et sont très-recherchés par les marchands.

La futaie jauge suivant convention 200, ou 225, ou 280 litres, elle est généralement en merrain châtaigner et vaut de 12 à 14 et 15 fr., suivant la contenance. Le merrain châtaigner sur place se vend 42 à 48 fr. le quart de 303 douves et 202 fonds.

Puligny (Côte-d'Or), 5 août. Voici nos cours : Ordinaires rouges Puligny, 1er choix de la Côte-d'Or, 1865, 115 à 125 fr. les 228 litres sans fût.

Dito, Puligny-et environs 1866, 28 à 30 fr. — La plaine 22 à 25 fr. les 227 litres sans fût.

Ordinaires blancs, Puligny, 1er choix de la Côte-d'Or, 1865 à 1866 fr. les 114 litres avec fût.

Dito, Puligny et env., 35 à 38 fr. les 114 litres avec fût.

Vins fins rouges, 1864 et 1865 : Chaussegao et Santonay, pincaux pur, bonnes cuvées non classées, 225 à 280 fr. les 228 litres, avec fût.

Saint-Avant-Talende (Puy-du-Dôme), 5 août. — Le prix des vins s'est maintenu à 30 fr. l'hectol. non logé; dans les localités voisines il varie entre 25 et 30 fr. Aussi les affaires en vins vieux sont-elles plus importantes; la moyenne des prix est de 33 fr.

Les acheteurs qui, pendant quelque temps faisaient leurs achats aux dépôts de vins du Midi, commencent à revenir.

Saint-Vite-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 5 août. — Vastes vignobles les plus importants du pays, côtes du Lot, Cahors, Tézac et Perriquet, sur la pierre est exposé au midi produisent des vins noirs très-recherchés du commerce pour coupage; ces vins font trois couleurs environ, des vins de table faisant une couleur, très-bons.

Ces vins se payent aujourd'hui, pris en gare de Monsempron-Libos (tous frais compris), les 1865, 330 à 400 fr. tonneau logé de 900 lit., et les 1866, de 300 à 350 fr. vins de table bons faisant une couleur, de 50 à 60 fr. la barrique nu de 225 litres.

Saumur, 5 août. — Voici les prix demandés par les vendeurs pour leurs vins nouveaux :

Les vins de la Vienne, de 26 à 30 fr.

Geux de la côte du Puy, Tourtenay, Saint-Léger et Ranton, de 37 à 40 fr.

Ceux des crus meilleurs, le Coudray, Courchamps, Miherve, Fosse et environs veulent de 42 à 45 fr.

Le Chinon, de 50 à 58 fr.

Les Bourgueil, de 55 à 62.

CHEMINS DE FER VICINAUX.

De l'Enquête nouvelle sur le Chemin de fer vicinal de Gramat à Montauban par Cahors.

(Suite. — Voir le numéro du *Journal du Lot* du 7 août.)

Cependant quelques bons esprits et beaucoup de personnes inquiétant peu des principes, demandent à cor et à cris des chemins de fer et acceptent la pensée d'exécution dans une direction qui pourrait peut-être favoriser les intérêts du pays et nous tenir lieu, à quelques égards, d'une voie ferrée dont nous sommes privés.

Ces personnes disent : Nous n'avons pas de chemin de fer; nous n'aurons de longtemps que celui qui nous a été promis; acceptons celui-ci à défaut d'autre. — Ces raisonnements sont, à nos yeux, le fruit de l'irréflexion et de l'impatience; nous essaierons de le prouver.

Et d'abord, nous n'avons pas de chemin de fer !... — C'est la vérité; mais en 1871 doit être livré à la circulation l'embranchement de Cahors à Libos. Vous n'en avez point avant cette époque, dusiez-vous adopter la ligne du chemin de fer vicinal de

Gramat à Montauban par Cahors. Nous ne connaissons point le laps de temps nécessaire pour l'exécution d'un pareil travail, — nous ne croyons pas qu'il ait été déterminé dans le rapport annexé au dossier de l'Enquête; — mais nous pensons qu'il faudra un laps de temps d'au moins quatre années pour que cette voie puisse être exécutée et livrée à la circulation. De plus, si le chemin de fer établi dans la direction de Libos et dans les conditions ordinaires par la compagnie d'Orléans ne vous paraît point devoir suffire à toutes les exigences présentes, ignorez absolument si, avec le chemin d'intérêt local établi dans la direction de Gramat par une compagnie concessionnaire quelconque, il sera possible de dire que vous en aurez deux. Loin de là, ma croyance est que la compagnie dont nous sommes tributaires, n'acceptera point de rétrocession, sinon à des conditions très onéreuses, et qu'une compagnie étrangère subira de la part de la compagnie d'Orléans des conditions tellement dures pour les transbordements, communications et rapports, que le mouvement et le trafic seront nuls sur la route vicinale.

Nous n'aurons de longtemps que celui qui nous a été promis !... Le savez-vous bien assurément? On a dit avec raison que la satisfaction de certaines jouissances nous rendait avides de nouvelles. Tout peut-il être exécuté à la fois? Et plutôt que d'ajouter foi à vos gratuites prédictions, j'aime mieux relire avec plaisir les paroles insérées au *Moniteur* et prononcées à la tribune du Corps législatif à la séance du 7 mars dernier, à propos de la discussion de la loi sur l'instruction primaire. « C'est avec raison que le gouvernement a imposé aux compagnies de chemins de fer l'obligation d'étendre leurs réseaux jusque dans des régions pauvres. C'est là peut-être une mauvaise affaire au point de vue industriel; mais c'en est une bonne au point de vue de l'unité, de l'homogénéité du pays. Il ne doit pas y avoir en France des oasis d'ignorance et de misère. »

Relisez encore le discours prononcé par M Lafond de St-Mur, député de la Corrèze, à la séance du 24 juillet dernier. — Inspirons-nous de ces paroles et sachons attendre.

Acceptons celui-ci à défaut d'autre !... Je crois volontiers qu'il y aurait plus de sagesse à ne rien entreprendre si l'on a la persuasion, nous allons dire la certitude, que le résultat final de l'entreprise ne peut répondre aux exigences d'une situation. Mais accepter un chemin de fer dans les conditions de la loi nouvelle ou avoir un chemin de fer établi dans les conditions ordinaires, ce n'est point la même chose. C'est comme si l'on disait qu'il vaut mieux acheter à ses risques et périls un objet mesquin d'utilité pratique plutôt que d'accepter gratuitement un instrument fait dans d'excellentes conditions.

Le chemin de fer vicinal est exécuté aux frais des départements et des communes, avec subvention de l'Etat; l'autre aux frais de la compagnie avec la garantie de l'Etat. Le chemin de fer vicinal est établi dans des conditions qui offrent infiniment moins de garanties de rapidité, de sécurité pour les personnes et pour les choses, que les chemins de fer établis dans les conditions ordinaires. Les chemins de fer vicinaux sont placés sous la surveillance et dans le giron des administrations locales, tandis que les autres sont placés sous la surveillance de l'administration supérieure et soumis aux modifications incessantes que, dans l'intérêt public, la sollicitude du gouvernement impose aux grandes Compagnies. Non certes, il n'est point indifférent d'accepter en principe l'un ou l'autre.

Passons à des objections plus sérieuses.

Lorsque pour la première fois il a été question de faire application au département du Lot de l'idée nouvelle de chemins de fer d'intérêt local, diverses lignes étaient proposées. Cinq lignes formaient un projet qui avait quelque chose de généreux, de séduisant par son ensemble-même. Les centres les plus importants de population, sinon tous, se trouvaient intéressés directement dans la question, et chacun pouvait croire qu'il s'agissait de l'une de ces entreprises dont le caractère premier est d'être profitable à tous et à chacun. — Il s'agit aujourd'hui du projet d'une ligne unique qui a la prétention de desservir les intérêts généraux du département, mais qui ne les dessert en réalité qu'avec des moyens insuffisants; il flatte les intérêts particuliers des rares populations qui se trouvent sur son parcours. Cependant les populations éloignées ne se dissimulent point que l'exécution de la ligne privilégiée absorbera pour longtemps les ressources de tous et qu'elles jouiront bien tard, si elles en jouissent jamais, de leur part d'avantages d'une répartition équitable. Elles appréhendent, avec raison; elles considèrent avec peine qu'elles se trouvent appelées à contribuer à l'exécution d'un chemin qui ne saurait en aucune manière être utile à leurs intérêts.

Aussi, qu'arrive-t-il? Ce projet soulève des compétitions nombreuses. L'enquête, l'opinion, les révéleront; mais nous savons pertinemment que la grande majorité des communes de l'arrondissement de Gourdon, pour ne pas dire l'unanimité, a donné un avis contraire à l'établissement du chemin vicinal de Cahors à Gramat. La partie méridionale de l'arrondissement de Cahors, nous en avons la conviction, répondra de même. Cela se comprend à merveille.

Ce projet donc, qu'il soit présenté à titre d'essai ou autrement, a le tort de se produire isolément. Les populations sont en droit de lui adresser ce reproche; elles le lui adresseront certainement. Quant à nous, nous lui trouvons un tort plus grand, c'est celui d'avoir été formulé; il fera croire à une satisfaction complète de nos vœux légitimes et ajournera peut-être pour longtemps des projets bien autrement profitables !

Et qu'importe, je le demande, que la direction par Gourdon soit plus avantageuse que par Gramat ou Assier? Que dans un sens ou dans l'autre un tracé offre quelques kilomètres de moins, desserve quelques hameaux de plus, coûte quelques mille fr. de moins? La question est pour nous beaucoup plus haute. — Une éventualité favorable existe pour la contrée: celle de voir, dans un temps plus ou moins rapproché, notre pays partagé dans la direction du nord au sud et dans la direction de l'ouest à l'est par deux lignes de fer, construites dans les conditions normales. Cette éventualité tout le monde la voit aujourd'hui, et personne ne doute qu'elle ne produise la seule solution satisfaisante pour nos intérêts. Eh ! bien, cette éventualité, on peut la compromettre par une précipitation inconsidérée. — Mon Dieu! qu'à propos d'une enquête, des intérêts particuliers

appellent l'attention publique sur des projets différents, et produisent des divergences sur l'exécution matérielle d'une pensée qui n'est pas justifiée dans son principe, nous ne nous en plaignons pas; nous nous en louons au contraire. De la somme des intérêts particuliers jaillit quelquefois la lumière pour la connaissance des intérêts généraux; et dans l'expression de ces opinions diverses, nous trouverions peut-être des arguments capables de justifier la nôtre. Il ne saurait y avoir divergence sur le principe-même.

Examinons un nouveau point; nous reviendrons sur celui-là. Notre pays est agricole, avons-nous dit: exclusivement agricole. Dans des contrées de cette nature, cela est reconnu par tous les économistes, les routes de terre rendent des services plus utiles que les chemins de fer. Les produits agricoles suivent lentement, mais sûrement, les chemins et sentiers qui conduisent, avec économie, au marché voisin. Il importe alors de donner tous ses soins, les soins les plus pressés aux routes de terre.

Or, le réseau de la vicinalité, grande, moyenne ou petite, pour laquelle il a été employé de si louables efforts et qui a nécessité des emplois de fonds considérables dans le département du Lot, n'est point arrivée à terminaison complète. Les emprunts considérables faits dans ce but par le conseil départemental ne sont pas remboursés. — Si nous voulions préciser et démontrer qu'avant de songer aux lignes ferrées d'intérêt local pour relier les chefs-lieux d'arrondissements, il faut établir de bonnes routes départementales, les entretenir et les rectifier dans leurs parties défectueuses, nous dirions que celle de Gourdon à Cahors, par exemple, sur laquelle s'exerce un trafic considérable (1), a été tracée de la manière la plus vicieuse (2); elle est entretenue d'une manière insuffisante (3); elle attend un élargissement et des rectifications dès longtemps reconnues indispensables. Beaucoup d'autres routes départementales sont dans les mêmes conditions sans doute.

Le moment serait-il bien choisi pour faire des distractions de fonds? Faut-il suspendre, abandonner ces travaux éminemment utiles et détourner les ressources départementales de leur destination première? Et cela pour sacrifier à une idole nouvelle. — ... une chimère? On dit le réseau de la vicinalité terminé: il ne l'est point; le fit-il, les améliorations, l'entretien de cette même vicinalité, la création des chemins ruraux, dont la nécessité se fait sentir chaque jour davantage, engageront pour longtemps des ressources importantes. A. C.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Sur la route de Cahors à Gourdon, on peut dire qu'en moyenne il passe six charrettes à quatre chevaux, soit vingt-quatre colliers, transportant cent barriques de vin par jour.

(2) Des accidents nombreux sont constatés tous les ans sur divers points de son parcours, notamment dans la rampe voisine du village de Boissières.

(3) Prés de Calamino, nous avons constaté, dernièrement encore, des ornières profondes sur cette route.

Chronique locale.

Table with 3 columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 15 Jeudi L'ASSOMPTION, 16 Vendr s Roch., 17 Samedi O. de s Laurent.

P. Q. .... le 7, à 7 h 48 m. du matin. P. L. .... le 15, à 10 h. 47 m. du matin. D. Q. .... le 22, à 9 h. 31 m. du soir. N. L. .... le 29, à 1 h. 14 m. du soir.

Le Préfet du Lot, et Madame de Pebeyre, recevront le jeudi 13 août, à 9 heures du soir.

FÊTE NATIONALE DU 15 AOUT

Cahors, le 9 août 1867. A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département. Messieurs,

La France va célébrer sa Fête Nationale. Les populations si dévouées du département du Lot saisiront avec empressement cette nouvelle occasion de donner un éclatant témoignage de leur dévouement à la Dynastie des NAPOLEON.

Un Te Deum solennel sera chanté dans toutes les communes du département, à l'issue du Service divin. Veuillez vous concerter, pour la cérémonie religieuse, avec les Autorités ecclésiastiques, et convoquer les Corps constitués et MM. les Fonctionnaires.

N'oubliez pas que c'est répondre au vœu le plus cher de SA MAJESTÉ que de marquer la solennité du 15 Août par des œuvres de bienfaisance.

Je vous prie de m'adresser, le lendemain de la Fête, un rapport sur sa célébration. Agréé etc.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

Par arrêté préfectoral en date du 3 août courant, l'exercice de la Chasse, ainsi que la mise en vente, la vente, l'achat, le transport et le colportage du gibier seront permis dans toute l'étendue du département du Lot, à partir du 17 août courant jusqu'à l'époque qui sera ultérieurement déterminée.

Toutefois, l'exercice de la chasse est interdit dans tout le département en temps de neige. « Le cabaret tenu au Roc (canton de Payrac), par le nommé Delrieu, a été fermé par arrêté de M le Préfet, en date du 10 de ce mois.

Madame Aglaé-Marie du Bois de Maquillé, épouse de M. le comte d'Andigné, ancien préfet du Lot, vient de mourir à Angers, à l'âge de 54 ans. Cette nouvelle affligera profondément, nous en sommes convaincu, tous ceux qui ont connu Mme la comtesse d'Andigné durant son séjour parmi nous, et à qui il a été donné d'apprécier les grandes et belles qualités qui la distinguaient.

CONCERT DE L'ORPHEON.

L'Orphéon de Cahors conviait, mercredi soir, la population à une soirée musicale. Les spectateurs étrangers, — ils étaient nombreux, — ont pu se convaincre de la sympathie qu'inspire généralement notre société orphéonique, en voyant l'élite de la Société cadurcienne, se presser dans la salle du Théâtre. Les dames surtout s'étaient donné rendez-vous à cette fête artistique.

Empressons-nous de dire, pour ne pas montrer une indulgence coupable, que l'exécution du programme aurait pu être mieux réussie. Les soli ont laissé beaucoup à désirer. Heureusement, les chœurs chantés par la Société ont mérité les applaudissements de l'auditoire et décidé du succès de la soirée.

Il serait pourtant injuste de ne pas donner un éloge mérité à M. Cahuzac pour la façon intelligente avec laquelle il a rendu le morceau si difficile de la Favorite: *Jardins de Alcazar*. Que ce chanteur pose mieux sa voix, il fera toujours plaisir. — M. Vayre s'est noblement relevé d'un premier échec par l'interprétation pleine de goût et de sentiment de la délicieuse *Sérénade* de Gounod.

Quant à la partie comique, nous en sortirons, si vous le voulez bien, avant que d'y entrer; et en nous éloignant, à toute vitesse, de ces pavillons trompeurs, qui ornent les stations des voies ferrées, et que M. Millerat a trop bien rappelés, nous engagerons ce jeune comique à mettre, à l'avenir, toute sa verve, au profit de chansonnettes moins réalistes.

A la veille d'entreprendre le voyage de Paris, l'Orphéon de Cahors, s'est vu dans l'impérieuse nécessité d'organiser un concert. L'expérience a prouvé qu'en matière d'art musical, les improvisations laissent souvent à désirer. Dire que *l'art* a été le seul mobile de nos chanteurs, ce serait n'exprimer qu'à demi leur pensée, pensée évidemment plus positive et qui, avouons-le, aurait pu être mieux comprise par le public du parterre. L. L.

Judi a eu lieu au Lycée de Cahors la distribution des prix, sous la présidence de M. Bessières, maire de la ville. On remarquait sur l'estrade, M. le Préfet du Lot, M. Deltheil, député, M. l'inspecteur d'Académie, MM. les vicaires généraux, les conseillers de préfecture, les chefs de diverses administrations civiles et militaires, les professeurs du Lycée, etc.

M. Dutasta, professeur de philosophie, a prononcé le discours d'usage. Il avait pris pour thèse: *Instruction des classes populaires*. Nous publierons prochainement ce remarquable travail.

M. le Maire a pris ensuite la parole: Messieurs,

Je dois à une flatteuse désignation de M. le Ministre de l'Instruction publique l'honneur de prendre la parole dans cette fête des Familles et de la jeunesse. Son Excellence aurait assurément trouvé un organe plus digne d'elle et de vous, en demandant le concours du haut fonctionnaire à qui vous devez tant de bons avis et d'affectueux encouragements. Peut-être eût-on trouvé plus sûrement le chemin de vos cœurs, en s'adressant à l'une des voix amies dont vous êtes habitués à écouter les leçons et respecter les conseils. Mais qu'il me soit permis de le dire, en désignant le Maire de la ville, l'éminent Ministre a manifesté cette pensée que, parmi les grands intérêts qui réclament la sollicitude du Conseil municipal, se placent, en première ligne, l'Instruction et l'éducation de la jeunesse. A ce point de vue, la pensée dont je suis l'interprète ne pouvait rencontrer des convictions plus dévouées et de plus ardentes sympathies. Fidèle organe du sentiment public, je suis heureux de proclamer, en présence d'une réunion aussi imposante, que la cité cadurcienne attache le plus grand prix à la prospérité et aux brillantes destinées de son Lycée. Sa tradition universitaire est toujours vivante dans nos murs, et nous nous plaisons à retrouver dans notre collège le souvenir de notre antique et célèbre Université. L'évocation d'un passé aussi glorieux ne restera pas une fiction, une illusion de notre imagination éblouie. N'avons-nous pas assisté, durant les deux années qui viennent de s'écouler, à un grand mouvement dans l'ordre scientifique et littéraire? Les questions les plus élevées de l'histoire ou de la philosophie, les découvertes de la science, les ingénieuses recherches de la biographie n'ont-elles pas été exposées, traitées par vos maîtres avec ce charme d'élocution et cette hauteur de vues qui captivent partout les hommes assemblés? Et dans cette foule, comprenant toute l'échelle de la société, mais également avide d'apprendre, qui se pressait autour de vos professeurs pour recueillir leur parole comme la manne divine, n'avons-nous pas reconnu la puissance et la valeur de l'enseignement universitaire? Persévérez, jeunes élèves, à nourrir vos âmes de cette substance noble et vivifiante. Travaillez avec cette précieuse liberté qui est le privilège de votre âge; travaillez dans le vaste champ des sciences et des lettres, sous la direction de ce chef respecté, qui sait

réunir les talents d'un administrateur habile aux dons encore plus rares de l'éloquence. Le travail sera l'arme qui vous fera triompher dans la lutte de la vie. De même que pour faire jaillir la flamme il faut briser le caillou qui en serre l'étincelle, de même, pour devenir des hommes utiles et dignes de l'estime publique, vous aurez à déployer d'énergiques efforts, à briser de rudes obstacles. Ce n'est qu'à ce prix que le signe sacré luira sur vos fronts.

Au milieu de ce vaste et général mouvement d'égalité, de lutte et d'ascension qui est le caractère essentiel des sociétés démocratiques et des pays libres, s'il n'y a plus à compter avec la naissance, il y a, plus que jamais, à compter avec le travail et la vertu. C'est que la véritable démocratie n'est justement que le peuple prospérant chaque jour par le développement de son intelligence et de sa dignité.

Préparez-vous donc, dès vos premières années, à conquérir une noble place, et soyez bien pénétrés de cette vérité, que, si la société réserve au savoir et au génie de séduisantes couronnes, elle en réserve de non moins précieuses aux hommes de cœur et aux bons citoyens.

Je ne veux pas retarder les triomphes qui vous attendent, ni l'explosion légitime de votre joie. Un dernier mot cependant. L'avenir, jeunes élèves, s'ouvre devant vous avec les souriantes espérances qui charment l'esprit des mortels.

Après bien des vicissitudes et des tourments, la France, désormais grande et prospère, poursuit ses glorieuses destinées sous un Prince qui sait que gouverner est un rude labeur. Sous son égide tutélaire, elle aspire à la stabilité et à la concorde. Ce que ses enfants peuvent de plus utile à son bonheur comme à sa liberté, c'est de confondre leurs efforts et leurs vœux pour soutenir et fortifier nos institutions. Elles nous ont déjà donné assez de sécurité et de gloire pour plaire à votre jeune fierté et justifier vos généreuses aspirations. Le temps fuit, emportant la génération que vous allez remplacer. Vous êtes l'avenir, demain vous serez la force du pays. Restez fidèles à la France, à l'Empereur qui la guide, à Dieu qui la protège.

Après ce discours a eu lieu la distribution des prix.

Parmi les élèves le plus souvent nommés, nous avons remarqué:

- Mathématiques élémentaires. — Cahuzac, Vertut, Salvat. Philosophie. — Villès, Lascombes, Bastide. Mathématiques préparatoires. — Caylac, Théron, Lagard. Rhétorique. — Lacarrière, Cayssac, Albert, Malbec. Secondes. — Larroumet, Chouet, Sabrié, Pémézac, du Bouzet. Troisième. — Queyssac, Fasquet, Sol, de Pelacot, Dulac, Bergon. Quatrième. — Tardieu, Balaran, Fau, Salgues, Ausset, Bonneau, Bro, Dubois. Cinquième. — Tulet, Munin-Bourdin, Dupuy, Deloncle. Sixième. — Mayzen, Boulzaguet, Sérano, Basset, Combarieu, Lasfargues. Septième. — Depeyre, Dubanes, Barancy, Labie, Largoteau, Lescale, Tallade, Tourette. Huitième. — Valmary, Tissendie, Dalmas, Peyrissac. Enseignement secondaire. — Ruamps, Nouvel, Capitain, Cayrac, Lestandi, Sarrus, Course, Calvet, Mandelli, Durupt, Montaut, Mazet, Marcellier, Périé, Richard. Classe préparatoire. — Calmès, Tardieu, Hauvet, Combarieu, Daynard, Lavoisot, Cantarel, Lescale, Poujade, Tardieu (Louis), Cagnac, Castagné, Peyrissac.

Liste des élèves du Lycée de Cahors, qui ont obtenu des nominations au concours entre les Lycées et Collèges de l'Académie de Toulouse.

- MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES. — Mathématiques. 5<sup>me</sup> Accessit. CAHUZAC, Gaston, né à Villeneuve d'Albigeois (Tarn), le 21 septembre 1850. RHÉTORIQUE. — Discours latin. 6<sup>me</sup> Accessit. CABANES, Jean-Adrien, né à Gourdon (Lot), le 20 décembre 1849. SECONDE. — Version latine. 6<sup>me</sup> Accessit. CROUET, Etienne-Cyrille-Blaise, né à Meymac (Corrèze), le 5 août 1850. TROISIÈME. — Histoire. 6<sup>me</sup> Accessit. CARBONNEL, Jean-Julien-Léon, né à Cahors, le 21 avril 1852. 7<sup>me</sup> Accessit. DAYNARD, Pierre-Georges, né à Anglars (Lot), le 8 septembre 1851. QUATRIÈME. — Thème latin. 7<sup>me</sup> Accessit. TARDIEU, Joseph Lucien, né à Cahors, le 6 janvier 1852. Version latine. 1<sup>er</sup> Prix. TARDIEU, Joseph-Lucien, né à Cahors, 2. 2<sup>me</sup> Accessit. BALARAN, Louis-Jean-Marie, né à Castres (Tarn), le 15 août 1853.

DISCOURS de M. l'abbé Blavier, à la Distribution des Prix de l'Institution Valette.

Mes chers enfants, Les vacances sont donc utiles. — Vous ne contesterez pas, j'en suis sûr, cette conclusion de l'excellent discours que vous venez d'entendre: déjà vous vous promettez de mettre en pratique les leçons du maître si digne et si aimé dont la parole, inspirée par le dévouement et la plus sincère, sait si bien trouver le chemin de vos cœurs.

Qui, mes enfants, il est bon, il est utile pour le jeune homme de contempler, à loisir et de près, l'action de la Providence dans les mille productions de la nature, cette action qui, parce qu'elle est de tous les jours, de toutes les heures, n'est ni moins grande, ni moins admirable, et les voix de la terre et du ciel forment un concert dont l'harmonie pleine de force et de douceur est bien bonne pour l'oreille d'un jeune cœur.

Que dire encore? — L'esprit et le cœur sont-ils seuls à tirer des profits de ce temps? — Cet air plus libre et plus pur, ces exercices plus multipliés, plus énergiques ne donnent-ils pas une activité nouvelle à la vie?... Ils la renouvellent, la rajouissent en quelque sorte. — Combien de saines compromises, pour ainsi dire éteintes, ont retrouvé leur force et leur vigueur dans de bonnes vacances!

Les vacances sont donc utiles. — Mais je vais plus loin et je dis: Elles sont nécessaires. Encore ici, j'en suis sûr, nous sommes d'accord et certainement vous vous levez tous pour défendre ma thèse. Peut-être, néanmoins, n'avez-vous jamais pensé à la preuve qui la démontre? — Elle est pourtant aussi frappante que facile à saisir.

Les anciens aimaient à répéter cet adage: En forgeant on devient forgeron, *fabricando fit faber*. Mes chers enfants, la vie, la vie réelle s'apprend de la même manière: en la pratiquant. Non, la théorie ne suffira

jamais, et si l'on compte trop sur elle on peut s'attendre sûrement à manquer le but; la théorie se tient nécessairement plus ou moins dans l'abstraction, seule la pratique atteint le réel tel qu'il est, tel qu'il existe.

Or, mes enfants, quels que soient le dévouement de vos maîtres, la sagesse de leur direction, l'élevation, la sûreté de leur enseignement, l'école ne vous offrira jamais la pleine réalité de la vie, et bien souvent les nécessités de la discipline imposeront une contrainte et des manières d'agir qui gêneront singulièrement le développement de plus d'une des qualités essentielles à l'homme.

Au contraire, dans la famille vous trouvez pleinement en action, la vie réelle, la vie dont vous devez vivre. Elle est là avec ses nécessités, ses besoins, ses labeurs, ses peines, ses jouissances, ses obstacles, ses difficultés, ses devoirs, ses relations. Là vous apprenez le prix de ce pain qui vous nourrit, de ce vêtement qui vous couvre; vous voyez de près le travail, vous voyez couler les sueurs de ceux qui vous aiment et qui s'épuisent pour vous, parfois vous y mêlez les vôtres; vous prenez votre part de leurs joies et de leurs peines; vous donnez la meilleure portion de leurs jouissances; avec eux vous accomplissez dans la mesure de votre âge et de vos forces les devoirs de la vie religieuse, sociale et privée, et vous entrez dans ces relations si multipliées de la vie réelle; vous êtes initiés à l'intelligence des intérêts et des affaires: On ne vous dit pas seulement comment il faut agir, on vous le montre, on vous le fait essayer.

Et cet enseignement pratique de la réalité, qui vous le donne, mes enfants? — C'est un père, c'est une mère... Qui nous dira ce que les caresses, les sourires, les larmes, le tendre baiser d'une mère chérie ont de puissante efficacité pour féconder les bons germes, neutraliser les mauvais, assouplir les caractères, adoucir les labeurs, les sacrifices, les faire accepter, les faire aimer?... Qui nous dira ce que peut la discipline d'un père aimé, respecté, pour activer ou retenir, développer ou corriger, diriger, façonner le jeune homme?... —

Le père, la mère, rien ne peut les remplacer... Hélas! Pourquoi les hommes sont-ils si rares aujourd'hui! Pourquoi d'un côté cette étrange impatience de tout frein, cette disposition fatale à s'insurger contre toute autorité légitime, et de l'autre cette absence de caractère, de convictions énergiques? — Pourquoi si souvent le jeune homme semble-t-il devenir moins homme à mesure qu'il avance dans la vie?... Pourquoi?... On oublie trop souvent que la famille est le véritable moule de l'homme, de l'homme tout à la fois fier et soumis, convaincu et dévoué, respectueux et ferme, vivant de sa vie, maintenant son droit et sachant se plier à toutes exigences du devoir et d'une juste discipline; on oublie trop que les véritables ouvriers destinés à façonner cette grande chose, c'est le père, c'est la mère —

Chez eux, et chez eux seulement, l'autorité et l'amour se trouvent unis et combinés dans un tel degré et une telle harmonie que, d'un côté rien ne coûte, et que, de l'autre, on sent qu'on doit tout accepter. Dans la famille le pouvoir se présente avec un caractère de grandeur, de sainteté, de légitimité qui ne permet ni la discussion, ni le contrôle, qui condamne d'avance la résistance et la flétrit. Jamais chez aucun peuple on ne répéta lâche le fils qui plia devant son père, qui s'inclina sous la main qui le frappait et la baissa, et l'antiquité admira le fils immolant les plus fiers ressentiments aux larmes de sa mère, et, à sa voix, remettant sa victorieuse épée dans le fourreau.

Si on peut ainsi parler, il y a quelque chose de si divin dans les relations d'un père, d'une mère vis-à-vis de leurs enfants. Le père, la mère sont les instruments si immédiats du Créateur, et leur action se confond d'une manière si intime avec la sienne! Cette vie, cet être qui sont nous, nous les tenons d'eux d'une manière si véritable, si réelle!... L'éducation est une continuation de cette œuvre qui est leur œuvre, leur œuvre propre, dont ils ne partagent l'accomplissement qu'avec Dieu seul, avec Dieu qui a voulu les associer à son action créatrice.

Qu'ils méconnaissent donc leur devoir les parents qui croiraient pouvoir se décharger entièrement sur d'autres du soin d'élever leurs enfants; les parents qui ne s'appliqueraient pas à se rendre capables d'accomplir ce devoir si grand, si essentiel!... Il y a dans l'éducation quelque chose d'incalculable, d'inaliénable, des droits, des devoirs, des facultés, qui ne se cèdent pas, qu'on ne peut point passer à d'autres —

Hélas! Je le sais bien, ici-bas tout est sujet à la déchéance; les meilleures choses peuvent se corrompre et se dénaturer, et que la famille a souffert sous l'action du souffle délétère des révolutions! — Mais, je ne parle pas de ces familles où le père et la mère sont si méconnus, si déshonorés; de ces familles anarchiques, chez lesquelles l'autorité se suicide elle-même en méconnaissant son principe et sa source. — Je parle de la famille dans l'ordre et dans la règle, je parle de la famille chrétienne, de cette famille où le père et la mère s'inclinent devant Dieu créateur de la famille, devant le Christ son restaurateur, devant l'Église sa protection et sa défense, et leur offrent leur respect, leur obéissance, leur amour, avant de réclamer pour eux le respect, l'obéissance, l'amour de ceux dont ils sont les auteurs avec Dieu; de cette famille où le père et la mère comprennent que leur autorité n'aura ces caractères, et leur action cette efficacité dont nous parlions tout-à-l'heure, qu'à la condition de rester intimement unies à l'autorité, à l'action de celui qui est le principe de toute paternité et de qui vient toute fécondité —

Eh! bien, mes enfants, lorsque les exigences du temps et des nécessités plus ou moins impérieuses obligent d'aller chercher loin de la famille une instruction qu'on ne trouverait pas sous son toit, il est nécessaire de rentrer de temps en temps dans ce moule, de se retrouver en contact avec cette autorité première, de prendre des leçons de vie réelle de ceux qui ont pouvoir et faculté pour les donner, et dans le milieu préparé par la nature pour cette expérimentation — les vacances vous en offrent le moyen.

Saluez-les donc avec amour, mais sachez en profiter. Vous allez vous retrouver au sein de vos familles, de vos bonnes familles, auprès de ce père, de cette mère qui vous aiment si tendrement et sont si dignes de votre amour. Mes enfants, soyez pleins de respect pour leur autorité, cette autorité si légitime et si sainte; soyez attentifs à leurs leçons, dociles à leur enseignement, apprenez de leur conduite plus encore que de leurs paroles, cette vie pratique et réelle dont ils sont les maîtres institués par Dieu même: Avec cette initiative, cette liberté que comporte la vie de famille, sous la direction de vos parents bien aimés, avec leur aide, appliquez-vous à remplir les devoirs

de cette vie, accoutumez vous à subir ses nécessités, à vous plier à ses exigences, à supporter, vaillamment son poids et ses douleurs; apprenez à estimer les choses à leur juste valeur et à ne pas vous laisser séduire par des mirages menteurs.

Dans ces conditions, mes chers enfants, les vacances vous seront profitables. Vous réparerez vos forces pour de nouveaux travaux, vous vous habituerez à la vie qui doit être la vôtre, et encore enfants, peut-être, par l'âge, vous deviendrez hommes par le caractère et la sage conduite.

Sur tous les points du territoire, les instituteurs délégués font leurs préparatifs de voyage pour l'Exposition universelle. En dehors des groupes officiels, un grand nombre de directeurs d'écoles se rendront également à Paris pendant les vacances. On sait qu'une réduction de moitié aller et retour, leur est accordée par les compagnies de chemins de fer. Est-ce qu'il ne conviendrait pas d'accorder la même faveur aux professeurs des collèges et des lycées.

Il s'organise en ce moment, dans un certain nombre de localités, des sociétés de secours mutuels contre la mortalité, des bestiaux. Ces associations sont appelées à rendre d'incontestables services aux cultivateurs. Leur efficacité s'accroîtrait encore si les associés s'entendaient pour appeler dans le canton, comme praticien résidant, un médecin vétérinaire.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître les avantages qui pourront être assurés, soit aux instituteurs délégués pour la visite de l'Exposition de 1867, soit à ceux qui viendront aux frais des communes, des sociétés et des particuliers, soit à ceux qui feront le voyage à leurs frais.

Le comité central de souscription a rangé en trois catégories les instituteurs qui doivent se rendre à l'Exposition:

1<sup>o</sup> Les instituteurs qui, délégués par leurs collèges du canton ou d'une circonscription déterminée, seront transportés à des prix réduits, logés et nourris dans les Lycées de Paris, moyennant une somme de 3 fr. par jour;

2<sup>o</sup> Les instituteurs qui, venant aux frais des communes, des sociétés ou des particuliers, sans être délégués par leurs collègues, pourront cependant, au moyen d'une carte délivrée par l'Inspecteur d'Académie de leur département, profiter de la réduction de 50 p. 100 accordée par les Compagnies de chemins de fer, et obtenir, sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie, les avantages de logement et de la nourriture dans les Lycées de Paris aux mêmes conditions que les instituteurs délégués;

3<sup>o</sup> Enfin, les instituteurs venant à leurs frais, sans délégation spéciale, pourront également, sur la proposition de l'Inspecteur d'Académie, être admis par le comité à jouir, en tout ou partie, des avantages accordés aux instituteurs des premières catégories.

Le logement dans les Lycées de Paris pourra être donné du 15 août au 30 septembre, et M. le Ministre de l'Instruction publique désire connaître le nombre exact des instituteurs de chaque catégorie qui se proposent d'aller à Paris pour la visite de l'Exposition.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances. 7 août Mourguès (Jean-Pierre-Paul-Henri), rue de la Halle. 9 — Dajean (Marie-Victorine), faub. Labarre. Décès. 5 août Ayot (Emile), 9 ans, rue Impériale. 7 — Tillet (Jean-Pierre), cordonnier, 77 ans, rue du Château. 9 — Valéry (Alfred-Dominique), 9 mois, rue du Château. 10 — Girma (Léon), 8 mois aux Hortes. Pour la chronique locale: A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

Société Générale Algérienne.

Les souscriptions aux obligations Algériennes de 500 fr. 5% émises au pair par la Société Algérienne et garanties par les annuités de l'Etat, sont reçues:

à Paris, à la Société Générale Algérienne, 13, rue Neuve des Capucines; au Crédit Foncier de France, 19, rue Neuve des Capucines; et à la Société Générale, rue de Provence, 68.

Dans les départements: aux Recettes des Finances, chez tous les correspondants du Crédit Foncier et dans les Agences de la Société Générale.

**SAINTE GERMAINE.**

**SA CANONISATION ET FÊTES DE TOULOUSE.**

C'est un immense événement pour le monde chrétien que la canonisation d'une sainte !... Il inscrit un nom de plus au livre des gloires, il élève une fille de la terre jusqu'au trône de Dieu, il crée une nouvelle protectrice des hommes et des peuples, il grandit les fastes de la société moderne.

A quelque point de vue qu'on se place, cet acte solennel du Vicaire de Jésus-Christ satisfait la raison et le cœur, répond au sentiment public, et n'est, au fond, qu'un reflet des mœurs antiques et de nos préjugés les plus intimes.

Non, ce n'est pas la superstition qui entraîne le peuple vers le culte des saints, qui le lui rend si cher : ce sont ses instincts, toujours si moraux, quand on ne les dérange pas; ce sont ses sentiments qui montent toujours vers Dieu plutôt que de descendre vers les abîmes du matérialisme; c'est la foi antique de ses pères, dont il n'oublie jamais la tradition; c'est sa confiance dans un patronage qui ne l'a jamais trompé.

Quant aux honneurs qu'on rend aux reliques, ne sont-ils pas bien naturels ? ne touchent-ils pas aux plus nobles élans du cœur ?

Voyez ce père qui vient de perdre sa fille, ange de beauté et de douceur, qui s'est flétri au souffle du mal, comme le lis au souffle d'une brise glacée; il reste anéanti de désespoir, de douleur devant ces restes inanimés; mais avant de s'en séparer, il se penche une dernière fois sur cette tête bien-aimée et en détache une mèche de cheveux... Eh bien ! ces cheveux sont désormais sa relique, sur laquelle il porte mille fois les regards, avec laquelle il prie, il espère, avec laquelle il aime à entretenir la grande plaie de son cœur.

Voyez encore ce fils avec quelle émotion il porte cet anneau sur ses lèvres... C'était l'anneau nuptial de sa mère; il l'a retiré de son doigt quand elle a expiré; il ne le quittera plus; c'est avec lui qu'il unit sans cesse ses souvenirs à celle qui a été trop tôt ravie à son amour.

Demandez à ce vétérinaire de nos grandes guerres quel prix il attache à ce lambeau de drapeau qu'il couvrit si souvent de son corps... Il vous dira que c'est sa relique; en vous le montrant, tous ses souvenirs de gloire auront tressailli, et vous le verrez bientôt laisser tomber une larme et un regret sur un grand nom, sur une grande mémoire.

A son entrée à *Postdam*, la première visite du vainqueur d'*Iéna* est au tombeau du grand Frédéric.

Puis, il se fait remettre l'épée du grand héros, sa ceinture de général qu'il portait à la guerre de Sept-Ans, son cordon de l'Aigle-Noir, et s'écrie : « J'aime mieux cela que vingt millions. Je les enverrai aux Invalides; les vieux soldats qui ont survécu aux guerres du Hanovre accueilleront avec un respect religieux tout ce qui appartient à l'un des premiers capitaines dont l'histoire conservera le souvenir. »

Ne raconte-t-on pas qu'à la mort du philosophe de Fernay tous ses dévots accoururent pour partager ses détroques, acheter les meubles de sa maison, qu'ils montraient ensuite avec un sérieux respect ?

Comment donc le respect des chrétiens pour les reliques des saints resterait-il seul entaché de ridicule, et tomberait-il sous l'humiliation de la raillerie ? Ces reliques, au contraire, ainsi que le disait un orateur de la chaire, ne commandent-elles pas une vénération d'un ordre plus élevé, ne rendent-elles pas de bien plus sûrs oracles ?

« Ces pieds ! qui ne sont aujourd'hui que poussière, ont été agiles pour voler au secours de l'infortuné ! Ces mains ! elles ne se sont pas lassées de répandre les bienfaits... Cette bouche ! elle a porté au monde des paroles de paix et de salut, et c'est ouverte une dernière fois pour prier, pardonner et bénir... Ce cœur ! il semble encore tressaillir d'amour pour ses frères... »

Mais ne retardons pas plus longtemps de parler de la sainte de nos foyers, de la sainte, notre compatriote, que l'Eglise a consacrée récemment dans la Ville éternelle avec une pompe inaccoutumée, et que Toulouse vient, à son tour, fêter si splendidement.

Esquissons en quelques lignes cette vie si courte et si belle. « Celui-ci s'est sanctifié au milieu des travaux des champs, celui-là en gardant les troupeaux. Telle pauvre fille porte une couronne aussi brillante que celles des reines... »

Ces paroles semblent toutes à l'adresse de sainte Germaine. Elle naît en 1559, au lendemain presque de nos guerres religieuses, dans une chétive habitation, tout près du hameau de *Gainé*, dépendant de la commune de *Pibrac*. Laurent Cousin, Marie *Lavoche*, sont les noms de ses père et mère, honnêtes cultivateurs qui exploitent eux-mêmes leur petite propriété.

A son berceau déjà, la douleur, la souffrance viennent la visiter : une de ses mains est presque paralysée, et sa constitution présente des caractères scrofuleux.

Vainement la sollicitude de sa mère a-t-elle recours

aux conseils de la science; ils sont impuissants, et Germaine est condamnée, dès sa naissance, à l'infirmité.

Ne pouvant lui rendre la santé du corps, Marie Laurent, qui pressent qu'elle ne restera pas longtemps auprès de sa fille, se hâte de lui donner celle de l'âme et de l'initier, dès qu'elle peut comprendre et parler, aux premières notions de la religion.

Elle lui apprend le signe de la rédemption; elle lui montre le ciel; elle la conduit souvent à l'église, lui fait remarquer l'autel, le tabernacle, les images des saints, celle de Marie pour laquelle l'enfant exprime une prédilection particulière.

Voilà les enseignements de la pauvre paysanne à sa fille; ils ne sont ni savants ni développés !... Néanmoins, ils ont touché le cœur de Germaine. Elle les a comprises en prédestinée. Ils vont devenir son étoile polaire sur la mer de la vie où elle va naviguer.

Cinq ans ont à peine sonné pour Germaine que sa mère lui est ravie, et de cet orphelinage si fatal, car en perdant sa mère un enfant perd toujours sa providence, elle passe tout à coup sous le joug d'une marâtre :

Ce mot est trop malheureux pour ne pas avoir ses tristes réalités.

Germaine n'est plus bientôt l'enfant de la maison; elle n'en est que le *paria*. Les tendresses, les affections sont pour ses sœurs consanguines; tout contact avec elles lui est interdit; ses infirmités, au lieu d'inspirer la pitié, ne soulèvent que le dégoût; on lui impose les plus viles occupations de la servante; elle n'a jamais place au foyer, même par les temps les plus rigoureux; on ne lui donne que la nourriture du mendiant, un peu de pain noir et de l'eau; elle couche, toute souffrante qu'elle est, sur quelques branches de vigne, dans un petit réduit sous l'escalier, à l'extrémité d'une galerie ouverte ou pénétrant la pluie et la neige; on ne lui parle qu'avec dureté et aigreur; on l'inonde de reproches immérités; on la rudoie, on la violence, on la maltraite pour le plus futile prétexte, et, pour combler enfin la mesure de tant d'amertumes, on couvre du sarcasme et de l'ironie sa résignation qui irrite, sa douceur qui déplaît, sa pitié qui offusque; l'on ne l'appelle plus Germaine, on ne l'appelle que la *bigotte*, comme si la pauvre enfant, qui ne connaît ni le monde ni ses malices, qui n'a vécu que de la vie du malheur et de la souffrance, avait pu déjà traverser ses sentiments et leur donner la teinte de l'hypocrisie !

Ainsi donc, Germaine commence par subir le martyre, et le plus cruel peut-être de tous les martyres, quoique le moins solennel, celui que l'enfant subit

quelquefois au sein de la famille, quand il n'y reçoit plus les caresses et les affections auxquelles il a droit; quand il n'y a plus les soins que réclame son âge si tendre; quand, au lieu d'y être aimé, il y est à toute heure haï, avili, courroucé, violenté; quand l'a, en un mot, dédaigné de son titre d'enfant.

Les duretés, les violences s'émoussant contre les résignations de Germaine, sa marâtre décide de l'éloigner du logis pour ne plus être importunée de sa présence. A cet effet, dès que son âge est assez développé, elle lui assigne la garde du troupeau, qui la tiendra absente depuis le lever de l'aurore jusqu'au coucher du soleil.

(*Messenger de Toulouse*). — Auguste BOUCHAGE.

(La fin au prochain numéro.)

**L'ILLUSTRATION**

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 3 août 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — Réception du patriarche oecuménique à Constantinople, par le Cheik-ul-Islam. — Courrier de Paris. — Salon de 1867 (10<sup>e</sup> art.). — Martial Scandov, par M. Augustin Chevalier. — Exposition universelle de 1867 : La Galerie des Arts libéraux. I. L'imprimerie et la Librairie (fin); — l'Orient à l'Exposition universelle (suite); — l'Industrie minière et métallurgique : la bouille. — Gazette du Palais. — Le nouveau chemin de fer du Jura. — Revue mensuelle de la Bourse et de la finance. — Application des machines à vapeur aux distributions d'eau. — La maison Edmond Ganneron : fabrication de matériel Gravures : Entrevue du Cheik-ul-Islam et du patriarche oecuménique, à Constantinople. — Bal donné en l'honneur du Sultan, à India-Housse. — Banquet offert aux musiciens militaires.

**ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.**

Etude de M<sup>e</sup> Vaisièr, avoué à Figeac.

Le vendredi 30 août il sera procédé au tribunal de Figeac à la réquisition de M. Liévin la vente à suite de surenchère des biens vendus à MM. Jean Rigoula père, Antoine Rigoula et Marie, Herminie Marveyz. Mise à prix, 44,772 fr.

Etude de M<sup>e</sup> Marius Bétille, avoué à Figeac.

Par exploit de Carroyou huissier à Livernon en date du 3 mai, Sophie Calmel a formé contre son mari Pierre Soulié une demande en séparation de biens.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 8 août)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

**EXPOSITION DE LONDRES 1862 GRANDE MEDAILLE UNIQUE LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS ET RÉDACTEUR EN CHEF DE L'ART DENTAIRE, 29, Boulevard des Italiens, à Paris. EXPOSITION DE PARIS 1867 MEDAILLE D'OR (UNIQUE)**

**OUVRAGES DE A. PRÉTERRE CHIRURGIEN-DENTISTE.**

<b>EXTRACTIONS ET OPÉRATIONS DENTAIRES</b> sans souffrance par le <i>protaxide d'Azote</i> . Brév. s. g. d. g. — Brochure franco, 1 fr.	<b>CONSEILS AUX PERSONNES QUI ONT PERDU DES DENTS</b> Brochure franco 1 fr.	<b>DENTITION DES ENFANTS</b> CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE. Brochure franco 1 fr. Ces ouvrages s'envoient contre timb.-poste.	<b>DES ELIXIRS ET POUDES DENTIFRICES</b> Avantages et inconvénients. — Notice sur la poudre et l'ÉLIXIR PRÉTERRE. — Brochure franco 1 fr.	<b>LES DENTS, CONSERVATION</b> MALADIES, INFLAMMATIONS DES GENÈVES. Ebranlement et déchaussement (dents artificielles). — 1 vol. franco, 2 fr.
---	--	--	--	--

**MOULIN ET USINE DE COTY, A CAHORS ET MERCUÈS**  
**MEDAILLES D'OR**

EXPOSITION DE TOULOUSE 1858 et 1865. EXPOSITION DE CAHORS 1865.

**CIMENT, PLÂTRES ET CHAUX HYDRAULIQUE**  
**FABRIQUES DE M. HENRI CHAMBERT**

On donne avis qu'on trouvera, soit au magasin, situé à Cahors, sur le Quai, en face du vieux Pont, soit au moulin de Coty, du CIMENT et de la CHAUX dont la qualité, surtout pour le Ciment, rend ce produit hors de toute comparaison par les soins apportés à la carrière et à la fabrication.

LES PRIX SONT ÉTABLIS COMME SUIT ;  
**CIMENT : deux fr. cinquante l'hectolitre.**  
**CHAUX : un franc vingt-cinq**

On trouve aussi, dans ses magasins, les PLÂTRES de toute espèce en première qualité à des prix modérés.

Propriétaire du moulin de Coty, M. CHAMBERT rappelle aux propriétaires qui veulent bien lui accorder leur confiance pour la mouture des grains de toute nature, qu'ils peuvent faire peser leurs grains à l'entrée et à la sortie du moulin afin de pouvoir constater qu'ils n'ont à supporter que le strict déchet de la mouture.

**POSTE AUX CHEVAUX**

**M. ANDRAL,**  
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

**PHARMACIE LACOMBE**  
**DULAC SUCESSEUR**  
SUR LES FOSSÉS  
**A CAHORS**

**CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS**  
GUÉRISON ASSURÉE  
SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.  
PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

**Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise**  
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE  
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.  
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

PLUS DE CHEVEUX COUVRÉS !! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil, par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ**  
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

**DE CAHORS A ASSIER.**  
Départ de Cahors : 11 h. du soir.  
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;  
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

**MARBRERIE ITALIENNE**  
**DE SECONDO PASQUINO**  
ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

**FONDERIE DE MÉTAUX 2<sup>e</sup> FUSION**  
FONTES, CUIVRE, ZINC ET GRENAILLES DE FONTE POUR LA CHASSE

**SAMBIN ET BESANÇON**  
CAHORS FAUBOURG ST-GEORGES.

Charrettes, Pièces mécaniques, Balcons, Pilastres, Pitons de rampe, Croix, Appui de Communion, Vis de pressoir, Pièces sur Plans ou Modèles. — La nouvelle Fonderie est munie d'une Machine à Vapeur de la force de cinq chevaux. Les personnes qui auront des bles à dépecer sont invitées à s'adresser à MM. Sambin et Besançon qui se mettront à leur disposition et ne négligeront rien pour satisfaire leur clientèle, ou à M. Delrien, Arquetusier, en face la Mairie, qui donnera tous les renseignements nécessaires.

**LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE A CAHORS.**  
**DISTRIBUTION DE PRIX**  
GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES  
Pour l'instruction et l'amusement de l'enfance et de la jeunesse.

**BELLES RELIURES**  
**PRIX RÉDUITS.**

CONFECTION DE PARIS

**HABILLEMENTS TOUS FAITS**  
ET SUR MESURE

**MAISON GREIL**

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Courrou, à l'angle de la rue Fénélon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**M. RUAUD N<sup>e</sup> Dentiste.**

L'art Dentaire est trop souvent exploité par l'ignorance et la cupidité. Cet art utile et précieux exige un vrai talent et ne souffre pas de médiocrité. Il y a peu de vrai dentistes. M. RUAUD a donné assez de preuves de son talent supérieur pour la pose des dents garanties artistiquement adaptées à la bouche. Le client ne lui doit rien si la perfection n'est pas acquise. Il n'emploie que l'or et la platine, et les dents d'émail perfectionnées. Deux fois médaillé pour la perfection de ses dentiers, M. RUAUD fait toutes ses opérations les plus difficiles de la bouche.  
Rue de la Liberté, Cahors.

**EAUX DE CRANSAC**  
SOURCE GALTIER  
Dépôt chez Borgalières, fils,  
LIQUORISTE,  
A CAHORS.

**Avances d'Argent.**  
Sommes de toutes importances et de 60 à 90 % sur consignation de toutes sortes de marchandises convenables, aux marchés Anglais et à l'exportation. — Ecrire franco MM. G. L. Mayer & C<sup>ie</sup>, 49, Bedford row, W. C. London

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr.  
**LE TEMPS**  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef : A. NEETZER  
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

**VEUX** POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des naupées, autorisé par décret impérial.  
Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : *Cherrier*  
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBEIL; à Gagnac, LAFON-BESSIERE, Dh. 1. A Gourdon, GARNIER.

**A VENDRE**  
Un Fond de Pâtisserie, avec toutes les marchandises nécessaires. On peut se mettre à travailler de suite. S'adresser à Mme Costes née, La-fond, à Puy-l'Evêque.  
Toutes facilités seront données pour le paiement.  
Le propriétaire-gérant A. LAYTON.